

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

07-06-2004 Reprise de l'assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le septième jour du mois de juin deux mille quatre (2004) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Ghislaine St-Georges, Gilles Coutu, Guylaine Gagné et Ernest Baribeau conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

2004 – mai Association des trappeurs professionnels du Québec – Demande de commandite.
04-05-18 Zecs Lanaudière – Demande d'appui pour chasse au cerf de Virginie.
04-05-18 Ecole des Montagnes – demande contribution financière pour la concentration golf.
04-05-19 Jobert inc. – Eco – centre, récupération de matériaux secs.
04-05-20 MRC de Matawinie – demande d'exclusion de la zone agricole.
04-05-21 Louise Labelle, Thérèse Blanchette – cession de terrain à la municipalité.
04-05-27 Régie régionale de la santé – résolution 153-2004, zone ambulancière.
04-05-31 Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Omnium des Maires de la MRC de Matawinie.
04-05-31 M.A.M. – Approbation du règlement 473-2004.
04-06-03 Alexandre Bourdeau, député – aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
04-06-03 FQM – congrès 2004.
2004- juin Dépôt d'une pétition concernant l'annexion du T.N.O. secteur St-Guillaume à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

157-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'appuyer Zecs de Lanaudière dans sa demande auprès de Faune et Parcs Québec (FAPAQ) pour que soit modifié le plan de gestion du cerf de virginie dans la zone 15 centre de manière à permettre une chasse contingentée.

ADOPTÉE

158-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que Mme Thérèse Gareau ou succession Arthur Blanchette cède à la municipalité à titre gratuit pour le montant des taxes dues, la partie du lot 47, rang 1, canton Masson mesurant en superficie plus ou moins 1393.55 mètres carrés.

Que messieurs Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose, respectivement maire et directeur général de la municipalité, soient autorisés à signer les contrats de cession à être préparés par le notaire André Laporte.

ADOPTÉE

159-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser l'inscription d'un quatuor et soupers supplémentaires à l'omnium des maires de la M.R.C. de Matawinie qui se tiendra le 19 septembre 2004 à St-Jean-de-Matha. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

160-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

ATTENDU QUE, la municipalité de Saint-Michel-Des-Saint dans la MRC de Matawinie entent émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros : 304-1989,305-1989, 306-1989, 326-1992, 327-1992, 328-1992, 339-1993, 340-1993, 442-2002, 446-2002, 448-2002, 470-2004, 471-2004 et 473-2004;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 503 000.\$ datée du 29 juin 2004;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

<u>Nom</u> <u>soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
<i>Valeur Mobilières</i>	391,000	2.50%	2005
<i>Desjardins inc.</i>	407,000	2.95%	2006
	423,000	3.60%	2007
	440,000	4.00%	2008
	2,842,000	4.40%	2009
<i>Prix : 98,563</i>	<i>Coût réel : 4,58577%</i>		
<i>Financière Banque Nationale</i>	391,000	2.50%	2005
	407,000	2.95%	2006
	423,000	3.60%	2007
	440,000	4.00%	2008
	2,842,000	4.40%	2009
<i>Prix : 98,539</i>	<i>Coût réel : 4,59238%</i>		
<i>Valeurs mobilières Banque Laurentienne – R.B.C. Dominiom Valeurs Moblières – BMO Nesbitt Burns inc.</i>	391,000	2.40%	2005
	407,000	2.95%	2006
	423,000	3.60%	2007
	440,000	4.00%	2008
	2,842,000	4.40%	2009
<i>Prix : 98,485</i>	<i>Coût réel : 4,60494%</i>		
<i>CIBC Marché Mondiaux</i>	391,000	2.45%	2005
	407,000	2.95%	2006
	423,000	3.65%	2007
	440,000	4.10%	2008

Prix : 98,485 2,842,000 4.45% 2009
Coût réel : 4,65784%

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc., s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 503 000.\$ de la municipalité de Saint-Michel-Des-Saint soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE Jean-Pierre Bellerose, maire, et Alain Bellerose, directeur général, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises"

ADOPTÉE

161-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Attendu que, la municipalité de Saint-Michel-Des-Saint entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 4 503 000.\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
304-1989	18 100.\$
305-1989	214 300.\$
306-1989	129 600.\$
326-1992	1 084 500.\$
327-1992	389 500.\$
328-1992	213 300.\$
339-1993	317 100.\$
340-1993	327 600.\$
442-2002	465 000.\$
446-2002	543 880.\$
448-2002	664 810.\$
470-2004	21 580.\$
471-2004	58 860.\$
473-2004	54 870.\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

A CES CAUSES :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris

dans l'émission de 4 503 000.\$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 29 juin 2004;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposés auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de la Haute Matawinie, 100, rue Saint-Maurice ouest, Saint-Michel-Des-Saint, J0K 3B0, folio 88

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 29 décembre et le 29 juin de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunt municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

162-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 503 000.\$, effectué en vertu des règlements numéros : 304-1989, 305-1989, 306-1989, 326-1992, 327-1992, 328-1992, 339-1993, 340-1993, 442-2002, 446-2002, 448-2002, 470-2004, 471-2004, 473-2004, la municipalité de Saint-Michel-Des-Saint doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 29 juin 2004); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 326-1992, 327-1992, 328-1992, 340-1993, 442-2002, 446-2002, 448-2002, 470-2004 et 471-2004, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE

163-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'aviser le Ministère des Affaires Municipales d'annuler le solde de l'emprunt approuvé mais non contracté suivant :

<u>Règlements</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant emprunté</u>	<u>Solde à Annuler</u>
473-2004	55 000.\$	54 870.\$	130.\$

ADOPTÉE

165-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la réalisation des travaux de la place publique au coût évalué d'environ 80, 000.\$ payable par la subvention de 39,969.\$ du programme de renouveau urbain et villageois, le fonds de parcs et terrains de jeux disponible d'environ 28,000.\$ et le solde par le fonds de roulement, remboursable sur 3 ans à compter de 2005.

ADOPTÉE

166-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Robert Charbonneau, située plus précisément au 121 chemin des Castors. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment accessoire (garage) en marge avant d'un bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-5) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure qui concerne l'acceptation de construire un bâtiment accessoire (garage) en marge avant d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la propriété se trouve en coin de rue;

CONSIDÉRANT QUE la façade architecturale du bâtiment principal est orienté vers le chemin Ferland;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain là où devrait être construit le bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT la forte présence d'arbres entre le futur emplacement du bâtiment accessoire et la voie publique;

CONSIDÉRANT l'emplacement de la fosse septique et du puits absorbant;

Pour ces raisons, le conseil municipal accepte la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure de M. Robert Charbonneau.

ADOPTÉE

167-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'achat des équipements pompiers suivants :

- réservoir portatif de 2500 gallons (1260.\$ plus taxes)
- Radios portatifs FM (1000.\$ plus taxes)
- Refaire le plancher de ciment à la caserne de pompiers pour égoutement (environ 2,500.\$ plus taxes).

ADOPTÉE

168-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'embauche de Audrey Beaulieu comme monitrice pour terrains de jeux pendant 8 semaines au salaire de 7.95 \$/hrs, 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

169-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la Maison des jeunes du nord à faire les travaux de réfection du plancher de leur local au 390 rue Matawin et d'accorder un montant de 1,000.\$ en aide pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

170-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

CIRCULATION DES QUADS

ATTENDU QUE le conseil municipal dans le cadre de la loi 43 a identifié le tracé des rues permises pour la circulation du quad et transmis au M.T.Q. et à la sûreté du Québec le dit plan pour fin d'application;

ATTENDU QUE des plaintes provenant de citoyens dans certains secteurs de la municipalité nous sont signifiées;

ATTENDU QU'une rencontre à eu lieu le 5 mai dernier entre la municipalité, les dirigeants du quad, un représentant du M.T.Q. et la Sûreté du Québec pour traiter de ce litige et trouver des pistes de solutions à ces problèmes.

A CES CAUSES :

Le conseil de Saint-Michel-des-Saints signifie à la Sûreté du Québec de porter une attention particulière dans ce dossier, de voir à l'application sur la sécurité routière et de mettre en place toute les dispositions nécessaires requises pour sanctionner les contrevenants indésirables dans le périmètre urbain de la dite municipalité.

ADOPTÉE

171-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Jean-Pierre Bellerose comme délégué de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au comité consultatif pour le suivi de l'étude portant sur les retombées économiques de la motoneige dans la région de Lanaudière en lien avec le parc national du Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

172-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le versement à Loisirs St-Michel inc., et à la Commission Municipale des Loisirs et de la culture de chacun 300.\$ pour le paiement de la sécurité lors de la fête de la St-Jean-Baptiste et de la fête au village.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

173-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire